

PLAY Joël
HP FORMATION
Europe parc ZA les 2B Chemin du Derontet
01360 BELIGNEUX

Vandœuvre, le 03/07/2023

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation Amiante sous-section 4 / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 29/06/2023, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 23/09/2028.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H31473/2018/Amiante sous-section 4-1/O/06

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.

